



1 Alouette lulu juvénile posée © PATRICK DIEUDONNÉ
2 Alouette lulu adulte perchée © MARC DECLERCQ

1	
	2

L'Alouette lulu

Lullula arborea (Linnæus, 1758)

État de conservation en France : **À surveiller**
État de conservation en Lorraine : **À surveiller**

Oiseau nicheur en Lorraine

Sites désignés pour cette espèce

FR4112007

FR4112008

FR4112011



Description

En comparaison avec l'Alouette des champs qui est l'espèce la plus commune, l'Alouette lulu est plus petite et plus trapue. Sa queue est nettement plus courte ce qui, allié à des ailes un peu plus larges, lui donne une silhouette typique qui rappelle un cochevis. Au posé, un motif noir et blanc sur l'avant de l'aile, dû aux couvertures primaires*, est spécifique* mais requiert une bonne observation.

Elle a l'habitude, unique chez les Alaudidés de nos régions, de se percher dans la végétation ligneuse, comme les arbres et les arbustes, particulièrement sur les lieux de reproduction, et de s'en servir comme poste de chant.

Ce chant mélodieux et mélancolique dont elle tire son nom est émis de jour, mais également de nuit, en vol nuptial ou depuis un perchoir.

Écologie

Contrairement à l'Alouette des champs, l'Alouette lulu se reproduit dans les endroits plutôt incultes, à la végétation herbacée maigre et aux plantes ligneuses éparses, avec des zones de sol nu, et souvent en présence de cailloux, voire de rochers. Ces milieux favorables sont plus fréquents en altitude ou en milieu accidenté qu'en plaine, de sorte qu'elle est plus souvent observée aux étages collinéen ou montagnard. Des milieux aussi divers que les pelouses calcaires, les terrains militaires, les vignobles ou les anciennes carrières, sont occupés par cette espèce.

La reproduction est précoce, de sorte que deux nichées peuvent être élevées successivement. La première ponte peut intervenir dès la fin mars. Quatre à cinq œufs sont pondus dans un nid bien caché sous une touffe herbacée et couvés durant 13 à 15 jours par les deux adultes. Les jeunes sont nidicoles* ; ils sont nourris d'insectes au nid pendant 10 à 15 jours, puis 15 jours encore hors du nid.

L'espèce est migratrice partielle. Dans le nord de son aire de reproduction, elle est présente de mars à octobre tandis qu'elle est résidente au sud. De nombreux migrateurs transitent dans les régions intermédiaires au cours de ces deux mois. Ils font halte dans toutes sortes de milieux ouverts.

Répartition, état des populations

La répartition de l'Alouette lulu est restreinte à l'Europe moyenne et méridionale, au Maghreb et à l'Asie mineure.

En France, elle ne manque que dans le nord du pays. Elle est fréquente sur les reliefs comme le sud des Alpes, le Massif central, le Jura, les Corbières, etc. En hiver, on assiste à un glissement de la population au profit des régions méridionales au climat autorisant l'hivernage.

Depuis N. MAYAUD qui, en 1936, la disait commune partout en France sauf dans les plaines méditerranéennes, une certaine régression est observée. La population française serait forte de quelque 50 000 couples.

Situation régionale

Le passage de l'Alouette lulu en petits groupes au dessus de la Lorraine, en mars et octobre, est classique et régulier et concerne des milliers d'oiseaux. En revanche, en période de reproduction, l'espèce est assez localisée, quelques dizaines de couples occupant les milieux favorables des rebords de côtes, les plateaux calcaires à sol superficiel, certaines pelouses en exposition sud, d'anciennes carrières et des terrains vagues.

Menaces et gestion

L'Alouette lulu est aujourd'hui menacée localement par la modification de ses habitats. Celle-ci peut découler d'une évolution naturelle des milieux comme leur fermeture consécutive à la déprise agricole ou à l'abandon de certaines pratiques comme l'élevage ovin traditionnel. Les changements peuvent être provoqués directement par l'Homme comme ce fut le cas au siècle dernier avec les reboisements en conifères de milieux jugés improductifs comme certaines pelouses sèches. Actuellement, c'est plutôt l'utilisation à des fins de loisirs d'endroits favorables, comme les carrières après exploitation ou les terrains industriels désaffectés, qu'il faudrait incriminer.